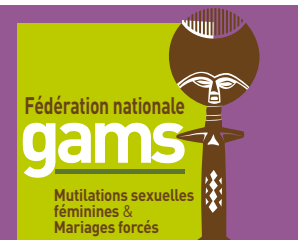


FILLES & GARÇONS

PARLONS-EN !

Les mariages forcés



Chaque fille, chaque garçon a des droits.

Son corps lui appartient.

Tu es confrontée à la problématique des mariages forcés mais tu ne sais pas comment réagir ?

Tu ne sais pas vraiment de quoi il s'agit et tu te poses des questions ?

Tu voudrais savoir quels sont tes droits ?

Comment fonctionne la loi française ?

Alors tu es au bon endroit, viens-donc tester tes connaissances !

Quien penses-tu ?

1 Un mariage forcé et contraint, ça veut dire :

Se marier avec quelqu'un que l'on n'a pas choisi.

Se marier pour faire plaisir aux parents.

Se marier contre son gré.

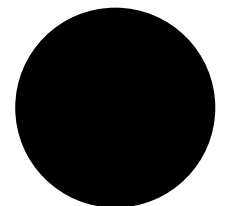
2 Il peut concerner des filles comme des garçons ?

Oui.

Non.

Je ne sais pas.

Coche la ou les réponses qui te semblent les plus adaptées.



Ce qu'on peut t'en dire

1 Un mariage forcé et contraint, ça veut dire :

Quand on oblige une personne à en épouser une autre contre son gré, c'est un mariage forcé. Divers moyens sont utilisés : pressions morales, chantages affectifs, menaces de reniements ou de renvoi au pays, violences physiques, séquestrations, confiscation des papiers, etc...

2 Il peut concerner filles comme garçons ?

Les mariages forcés concernent essentiellement les filles et entraînent de graves conséquences : viols, violences dans le couple, grossesses non désirées, isolement et perte de liberté (arrêt des études, interdiction de travailler etc.).

Les garçons sont aussi concernés dans une moindre mesure, et les conséquences sont différentes. Le mariage forcé exacerbe les rôles du mari et de la femme définis par l'ordre patriarcal, qui n'impliquent pas les mêmes obligations pour chacun.

Quien penses-tu ?

- 3 Pour quelles raisons des parents décident-ils du mariage de leurs enfants sans leur demander leur avis ?

Pour respecter les coutumes, la religion.

Parce qu'ils estiment qu'il est temps de le(s) marier.

Pour des questions d'honneur.

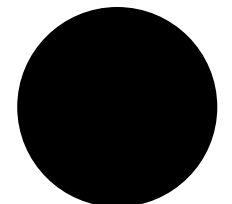
Pour que leur fille ou leur fils n'ait pas de relations sexuelles avant le mariage.

- 4 On dit que c'est à cause de leur culture que des parents choisissent le conjoint de leurs enfants.

En France, il n'y a pas si longtemps, des parents décidaient du choix du conjoint de leurs enfants.

Aujourd'hui, en France comme dans leur pays d'origine, de nombreux parents respectent le choix de leurs enfants - bien qu'ils soient attachés à leurs traditions.

Toutes les cultures se transforment et chacune comporte de bonnes et de mauvaises pratiques.



Ce qu'on peut t'en dire

- 3 Pour quelles raisons des parents décident-ils du mariage de leurs enfants sans leur demander leur avis ?

Certains parents décident du mariage de leurs enfants car ils pensent qu'ils ne seraient pas capables de faire « le bon choix ». Ils veulent faire croire que le mariage forcé est un simple mariage arrangé dans l'intérêt de leurs enfants.

- 4 On dit que c'est à cause de leur culture que des parents choisissent le conjoint de leurs enfants.

Derrière le prétendu « intérêt des enfants » se cache en réalité l'intérêt des familles. Les parents veulent choisir le conjoint de leurs enfants. Selon eux, il s'agit de maintenir la tradition et l'honneur de la famille.

Mais, aujourd'hui, partout où la tradition des mariages forcés existe, des femmes et des hommes luttent contre cette pratique violente.

Quien penses-tu ?

5 Pourquoi certains parents gardent secret les projets de mariage qu'ils préparent ?

Par peur que des personnes s'y opposent.

Pour ne pas avoir à en discuter avec leur enfant.

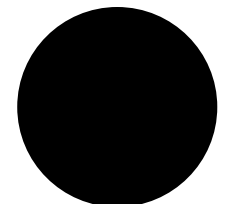
Pour mettre leur enfant devant le fait accompli.

6 Quelles attitudes de l'entourage peuvent faire craindre un mariage forcé ?

Quelqu'un de la famille l'a déjà subi.

C'est une pratique valorisée dans la famille.

Les parents exercent un contrôle sévère sur les fréquentations de leur enfant.



Ce qu'on peut t'en dire

5 Pourquoi certains parents gardent secret les projets de mariage qu'ils préparent ?

Beaucoup de parents préparent le mariage de leur enfant secrètement afin que celui-ci ne se doute de rien. Ils considèrent que le mariage est avant tout une « affaire de famille » et que leur fille ou leur fils n'a pas son mot à dire.

6 Quelles attitudes de l'entourage peuvent faire craindre un mariage forcé ?

Toutes ces attitudes peuvent faire craindre un mariage forcé.

Quien penses-tu ?

7 Quels signes peuvent alerter sur un projet d'un mariage forcé ?

On parle de mariage dans la famille.

On attend l'arrivée d'une personne importante.

On prévoit une visite médicale pour contrôler la présence ou l'absence d'hymen [uniquement pour les filles]. On parle alors de « test de virginité ».

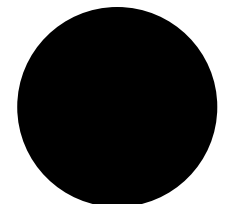
Des préparatifs inhabituels s'organisent.

8 Au moment de l'union, le maire demande à chacun des futurs mariés s'il consent à prendre l'autre pour époux...

On peut répondre « non ».

Si les deux personnes disent « oui », elles sont mariées.

Le père ou la mère peut répondre à la place de son enfant.



Ce qu'on peut t'en dire

7 Quels signes peuvent alerter sur un projet d'un mariage forcé ?

Ces signes sont alarmants d'autant plus si un départ inhabituel au pays d'origine des parents sans toute la famille est prévu.

La présence ou l'absence totale (ou partielle) de l'hymen, n'est pas une « garantie ». Certaines jeunes filles naissent sans hymen, d'autres avec un hymen perforé à la naissance, ou par la pratique d'activités sportives (vélo, danse, équitation, etc.). L'ordre des médecins en France interdit ce type de « certificat de virginité ».

8 Au moment de l'union, le maire demande à chacun des futurs mariés s'il consent à prendre l'autre pour époux...

En France, le seul mariage reconnu légalement est le mariage civil (à la mairie). Il est possible de dire « non » lorsque le maire interroge chacun des futurs époux. En aucun cas une autre personne ne peut répondre à leur place. La loi française ne reconnaît ni les mariages coutumiers, ni les mariages dits religieux. La loi exige le libre consentement des deux futurs époux.

Quien penses-tu ?

9 Y a-t-il un âge minimal pour se marier ?

C'est le même pour les garçons et pour les filles.

Pour les garçons c'est 18 ans.

Pour les filles c'est 15 ans.

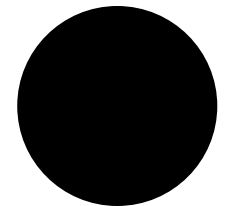
10 Le mariage est-il un acte civil ?

Il ne peut être célébré que dans une mairie.

Il doit obligatoirement être célébré avant un éventuel mariage religieux.

Un mariage religieux ou coutumier sans mariage civil n'est pas reconnu par la loi française.

Tout mariage peut être annulé en l'absence de consentement de l'un ou des deux partenaires.



Ce qu'on peut t'en dire

9 Y a-t-il un âge minimal pour se marier ?

En France l'âge légal pour les mariage est de 18 ans pour les filles comme pour les garçons, comme dans de nombreux pays.

10 Le mariage est-il un acte civil ?

Toutes ces informations sont exactes.

Quien penses-tu ?

- 11** Le consentement de chacun des deux époux est impératif ?

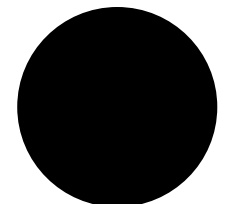
Il doit être exprimé par chacun des futurs époux.

La présence des témoins est indispensable.

- 12** Le mariage établit-il des droits et des devoirs pour chacun des deux époux ?

Droits et devoirs sont identiques pour la femme et l'homme.

Droits et devoirs sont différents selon les sexes.



Ce qu'on peut t'en dire

11 Le consentement de chacun des deux époux est impératif ?

Les futurs mariés doivent pouvoir exprimer librement leur consentement : sans contrainte, menace, ou chantage. Céder n'est pas consentir.

Le droit français, comme la quasi-majorité des législations des pays d'origine des victimes, énonce clairement le principe du consentement libre et éclairé de toute personne au mariage.

La présence de témoins (au minimum deux, un pour chaque époux) est impérative. Ils doivent être majeurs.

12 Le mariage établit-il des droits et des devoirs pour chacun des deux époux ?

Le mariage civil établit les mêmes droits et devoirs pour la femme comme pour l'homme.

Quien penses-tu ?

13 En France et ailleurs ?

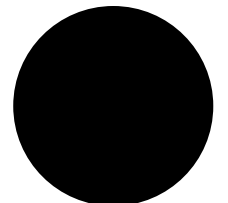
Ces droits et devoirs sont les mêmes dans tous les pays.

Ces droits et devoirs sont différents selon les pays.

14 Les parents ont-ils le droit d'obliger une personne mineure à se marier ?

C'est le cas en France.

C'est possible dans certains pays d'origine des parents des futurs mariés.



Ce qu'on peut t'en dire

13 En France et ailleurs ?

Ces droits et ces devoirs peuvent différer selon les pays où est contracté le mariage.

14 Les parents ont-ils le droit d'obliger une personne mineure à se marier ?

En France et dans de nombreux pays, les parents n'ont pas le droit d'obliger une personne mineure ou majeure à se marier.

Quien penses-tu ?

15 Est-il possible d'être marié à l'étranger alors qu'on n'est pas présent dans ce pays ?

Oui.

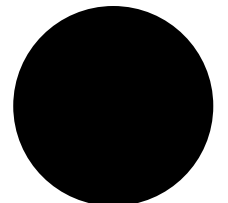
Non.

16 Si un conjoint impose à l'autre des rapports sexuels, que se passe-t-il ?

En France la loi appelle ces rapports forcés des « viols ».

La personne qui impose des rapports sexuels à quelqu'un qui les refuse est passible de poursuites pénales.

Imposer des rapports sexuels à quelqu'un qui n'y consent pas est un crime.



Ce qu'on peut t'en dire

- 15** Est-il possible d'être marié à l'étranger alors qu'on n'est pas présent dans ce pays ?

Dans certains pays, il est possible d'être marié civilement par procuration, c'est à dire sans que l'on soit physiquement présent.

Dans certaines traditions, les « représentants » des futurs mariés déclarent le consentement de ces derniers, même en leur absence, et sans le consentement de l'un ou des deux intéressés.

- 16** Si un conjoint impose à l'autre des rapports sexuels, que se passe-t-il ?

Toutes ces affirmations sont exactes. Tout viol est un crime en France et c'est une circonstance aggravante, lors de viol dit « conjugal ».

Quien penses-tu ?

17 Si on redoute d'être conduit(e) au pays d'origine pour y être marié(e) :

A-t-on le droit de dire non ?

A-t-on le droit de refuser de prendre l'avion ?

Est-il possible de trouver de l'aide ?

18 Lorsque vous aurez un partenaire amoureux, imaginez-vous en parler à vos parents ?

Si oui, quand et comment leur présenter ?

Comment réagiraient-ils ?

Non car ça ne regarde que moi.

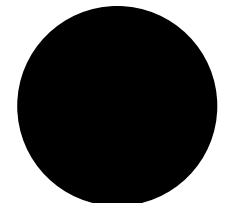
19 Doit-on accepter le conjoint que ses parents ont choisi ?

Oui par respect pour la famille et pour ne pas lui faire de peine.

Oui parce qu'ils savent mieux que leur enfant ce dont il a besoin.

Oui car ils veulent le bonheur de leur enfant et ils sauront mieux choisir que lui.

Par respect pour la coutume, la tradition, la religion.



Ce qu'on peut t'en dire

- 17** Si on redoute d'être conduit(e) au pays d'origine pour y être marié(e) :

Oui, à l'aéroport, il est possible de refuser de prendre l'avion et de signaler ses craintes et son refus d'embarquer. Avant le départ, on peut faire part de ses craintes à une assistante sociale, à la police, à une association qui peuvent nous aider.

- 19** Doit-on accepter le conjoint que ses parents ont choisi ?

Toute personne a le droit de refuser le conjoint que ses parents veulent lui imposer. L'amour et le respect que l'on porte à sa famille ne justifient pas que l'on doive tout accepter d'eux. Chaque personne est la mieux placée pour savoir ce qui est le mieux pour elle. Aucune coutume, tradition, ou religion ne doit servir de prétexte pour imposer un mariage.

Quien penses-tu ?

20 J'ai le droit de refuser d'épouser quelqu'un que mes parents m'imposeraient ?

Oui, car la loi me protège : elle exige que je sois d'accord pour me marier.

Oui, car je veux décider de mon avenir.

Oui, car il s'agit de ma propre vie.

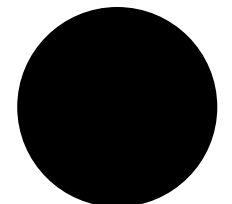
21 Ma copine, mon copain a peur des projets de ses parents pour les vacances, elle/il redoute d'être marié(e) « au pays ». Comment puis-je l'aider ?

En prenant ce risque au sérieux.

En cherchant quelqu'un qui puisse l'aider.

En déclarant à la police que son passeport et/ou sa carte d'identité sont perdus.

En lui expliquant qu'il faut tout faire pour ne pas quitter le territoire français.



Ce qu'on peut t'en dire

20 J'ai le droit de refuser d'épouser quelqu'un que mes parents m'imposeraient ?

Oui, je peux refuser de me marier même si ma famille veut m'y obliger car la loi me protège et m'en donne le droit, que je sois mineur.e (moins de 18 ans) ou majeur.e (plus de 18 ans).

21 Ma copine, mon copain a peur des projets de ses parents pour les vacances, elle/il redoute d'être marié(e) « au pays ». Comment puis-je l'aider ?

Oui, toutes ces options sont possibles. Vous pouvez également téléphoner anonymement aux numéros de téléphone suivants :

- 119 pour les mineur.e.s ;
- 39 19 pour les majeur.e.s ;
- Par sms, le 114.

En cas d'urgence, appeler le 17 Police Secours.

Vous pouvez aussi contacter par tchat :

- En Avant Toutes ;
- Arrêtonslesviolences.gouv.fr

Quien penses-tu ?

22 Pour soutenir une fille ou un garçon qui refuse le projet de mariage voulu par ses parents, où peut-on trouver des allié.e.s ?

Dans la famille.

Dans son établissement scolaire.

Auprès d'une association.

Auprès d'une assistante sociale.

Auprès de la police, de la brigade de protection des mineurs, de la gendarmerie.

Auprès de la justice.

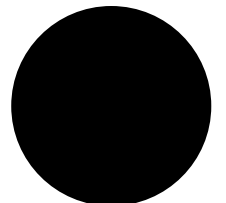
Auprès des parents d'un(e) ami(e).

23 Lors d'un voyage dans le pays d'origine des parents, où peut on s'adresser pour trouver de l'aide ?

Auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France.

Auprès d'associations sur place.

Auprès de personnes de confiance.



Quien penses-tu ?

24 Ai-je le droit de refuser d'épouser quelqu'un que mes parents m'imposeraient ?

Parce que la loi me protège : elle exige que je sois d'accord pour me marier.

Parce que je veux décider de mon avenir.

Parce qu'il s'agit de ma propre vie.

25 Quand on est déterminé à refuser un mariage arrangé, forcé, contraint, que faut-il prévoir en priorité ?

Confier son inquiétude et ce risque le plus tôt possible pour être protégée.

Chercher conseil auprès de gens compétents.

Ecrire au procureur de la République pour lui exprimer son inquiétude et sa détermination.

Constituer un dossier avec les documents les plus importants et les mettre en lieu sûr : cni, passeport, carte de séjour, certificat de nationalité, de scolarité...

Tout faire pour ne pas quitter le territoire français.

Quien penses-tu ?

- 26 Comment rester dans ma famille alors que je refuse le conjoint que mes parents me proposent ?

J'affirme clairement mon refus. Je recherche des personnes de mon entourage qui peuvent me soutenir.

Je peux demander à l'assistante sociale un suivi par un éducateur qui rencontrera mes parents et vérifiera que mon refus du mariage forcé est bien respecté.

- 27 Si je refuse, à qui puis-je m'adresser ?

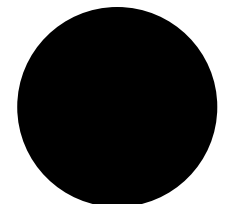
L'infirmière scolaire.

Une assistante sociale de l'école ou du quartier.

Un professeur, un éducateur, un CPE.

A la Mission Locale.

Une association.



Quien penses-tu ?

- 28 Si je refuse le mariage et que je pars, mes parents ne risquent-ils pas d'être plus sévères avec mes soeurs et frères ?

Lorsqu'un(e) aîné(e) s'est opposé(e) à un mariage contraint, sa détermination peut faire évoluer les mentalités des parents.

Des mesures de protection peuvent être mises en place pour me protéger moi et mes jeunes soeurs et frères.

- 29 S'il y a rupture avec mes parents, comment je fais pour me loger et/ou continuer mes études ?

La loi prévoit des mesures de protection, des professionnels ont pour mission d'aider les jeunes à faire valoir leurs droits.

Si vous êtes majeur.e.s, d'autres types d'aide et de structures sont accessibles.

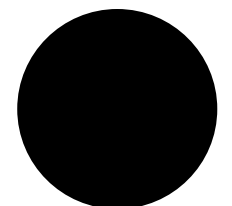
Quien penses-tu ?

- 30** Quand on redoute d'être marié(e) de force à l'occasion d'un voyage au pays d'origine des parents, on peut :

Refuser de partir car hors de France, les personnes qui ont une double nationalité ne sont plus protégées par la loi française.

S'adresser à un avocat, de mineurs éventuellement.

En dernier recours, demander protection à l'aéroport et donner l'alerte, si possible.



Ce qu'on peut t'en dire

Questions 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30

Toutes les propositions sont exactes.

Merci de ta participation
à ce quiz !

Pourquoi ce quiz ?

Découvre quelques infos essentielles sur les MF

Pour en savoir plus...

S'il te reste des questions, tu peux consulter la rubrique du site du Gams consacrée aux mariages forcés.

<http://www.federationgams.org/>

FILLES & GARÇONS

PARLONS-EN !

Les mariages forcés